

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUIN 2017

Nombre de Conseillers

Date de convocation : 31.05.2017

En exercice : 14

De présents : 12

De votants : 14

L'an deux mille dix-sept, le dix juin à dix heures

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaients présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CARRIER Bertrand, CASTANIER Michel, COUDON Robert, LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain, MAS Maurice, FONTANEL Didier.

Absents excusés : Martine COURTOIS a donné pouvoir à JP LISSORGUES

Nadine CASTANIER a donné pouvoir à Michel CASTANIER

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Ordre du jour

- 1) Travaux de voirie 2017
- 2) Tarifs cantine et garderie année scolaire 2017/2018
- 3) Questions diverses

I/ TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Monsieur le Maire informe le conseil que le cabinet CIT et la société COLAS ont visité plusieurs chantiers sur la commune. Ils ont fournis divers devis. Compte-tenu du budget prévu de 127.000 € il est proposé au conseil de réaliser comme prévu initialement le chemin de Lagane ,celui de Laveissiere et celui de Cabrespine qui sera réalisé en plusieurs tranches. La partie refaite cette année sera celle partant de l'Estaplou pour aller à Cabrespine. Coût total du devis 131 343.60 € TTC.

Ces travaux doivent être réalisés dans les tous prochains jours.

En ce qui concerne l'élargissement du chemin des roses les techniciens ont conseillé de réaliser le terrassement en 2017 et attendre 2018 pour faire le revêtement.

Une discussion s'engage sur les différents chemins à entretenir puis le conseil donne son accord sur les travaux prévus.

II°) TARIFS DES REPAS PRIS A LA CANTINE, DE LA GARDERIE ET DES SALLES COMMUNALES:

Il est rappelé au conseil que :

- pour la cantine le coût des repas est de 2,80 € par jour. Le conseil décide de maintenir ce tarif pour l'année scolaire à venir.

-pour la garderie le coût actuel est de 2,20 € le matin et de 2,50 € pour le matin plus le soir. Le conseil décide d'établir 4 tarifs soit 2.00 € pour le matin, 2,30 € pour le soir (goûter compris) et 2.70 € pour la journée, et 2.70 € le mercredi matin.

-pour la location des salles le coût de la location de la salle polyvalente est porté de 50 à 80 €. La salle multi-activités est louée 150 € par week-end aux résidents de CASSANIOUZE et 250 € aux non-résidents (sans changement).

III°) QUESTIONS DIVERSES :

a) Rythmes scolaires et dérogation

Monsieur le Maire informe le conseil que dans l'immédiat nous ne disposons d'aucune information sur d'éventuelles modifications des rythmes scolaires. Au cas où le choix serait laissé au conseil de fixer de nouveaux jours scolarisés, l'APE serait consultée.

Il rappelle qu'à la demande de l'académie il ne sera pas accordé de dérogation pour un changement d'école cette année, à l'exception des enfants pour lesquels un établissement spécialisé est nécessaire.

b) Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire:

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le transfert de la compétence du P L U I de l'ancienne communauté de communes du pays de Montsalvy à la communauté de la Châtaigneraie Cantalienne. Le conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce transfert.

Il est rappelé à cette occasion que l'étude des permis de construire sera maintenant réalisée par un service de la CABA suite à l'accord intervenu entre la communauté de communes du bassin d'Aurillac et la communauté de la Chataigneraie Cantalienne.

A cette occasion Monsieur le Maire donne diverses informations sur des projets à l'étude à la communauté de communes et relatives au TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) :

- des aides financières pour l'acquisition de véhicules électriques pour les collectivités,
- la création d'aires de co-voiturage
- la mise à disposition de jardins ouvriers
- des aides spécifiques pour la plantation de châtaigniers

c) Régularisation administrative des indemnités de Monsieur PINQUIER:

Il est rappelé que depuis le 01 janvier 2017 Monsieur PINQUIER a droit au RISEEP et qu'à ce titre il lui est due une indemnité de l'ordre de 80 heures pour les 6 mois écoulés. Cette régularisation sera effectuée avec le versement de son prochain salaire.

d) Contrat CUI :

Le conseil est également informé que Monsieur Daniel DEBLADIS a passé avec succès l'examen de la FIMO.

e) Admission en non valeurs:

Avis est donné au conseil que 239.90 € et 195.00 € n'ont pu être encaissés par le percepteur pour des raisons diverses (surendettement, départs, etc.....) et qu'il y a lieu de les admettre en non-valeurs. Le conseil donne son accord sur ce point. Il est précisé à cette occasion que ce ne sont pas des sommes totalement perdues et qu'il se peut qu'elles soient récupérées dans l'avenir en cas de retour à meilleure fortune.

f) Acquisition d'une petite tondeuse:

Le Maire signale que l'achat d'une tondeuse d'un calibre inférieur à ce que nous possédons s'est révélé nécessaire. Après en avoir délibéré le conseil donne son accord sur cette acquisition.

g) Lettre de Monsieur MARCOU

Monsieur Gabriel MARCOU a tenu à signaler à Monsieur le Maire divers faits qui se sont déroulés à ST PROJET. Il a souhaité que le conseil prenne connaissance de ce courrier. Le Maire en fait lecture.

h) Clôture de la régie du camping

Après délibération le conseil municipal décide de clôturer la régie du camping à compter du 1^{er} juillet 2017 et donne pouvoir au comptable de détruire les tickets restants.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 Heures 30'.

LE MAIRE
Michel CASTANIER

LES MEMBRES

LE SECRETAIRE
Sylvain MALBERT

